



L'aéroport Nice Côte d'Azur baisse le son

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 24 mai dernier, l'Aéroport Nice Côte d'Azur a présenté le système d'alimentation électrique pour les avions d'affaires visant à réduire les nuisances sonores sur l'aire qui leur est dédiée, l'aire Kilo qui sera installé dès 2014.

En 2000, l'aire de démarrage de l'aviation d'affaires Kilo a été créée suite au déplacement de la piste nord vers le sud. Cette zone de stationnement est réservée en priorité aux avions restant plus de 24 heures. Depuis cette époque, l'Aéroport a été confronté à un certain nombre de plaintes de riverains niçois proches de l'aire de démarrage Kilo. En effet, l'utilisation des moteurs auxiliaires de puissance (APU) lors de la mise en route des appareils est une source de bruit, notamment durant l'été où le trafic d'aviation d'affaires est le plus élevé et où les riverains vivent avec les

fenêtres ouvertes, compte tenu de la chaleur estivale.

De nombreuses avancées depuis 2008

En 2008, la Métropole Nice Côte d'Azur a placé au rang de ses priorités l'amélioration du paysage sonore. Cet axe s'est concrétisé en 2010 par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, premier plan intercommunal en France. Attentive à cette problématique, la Métropole, par l'intermédiaire des différents élus participe activement, au sein du groupe de travail Bruit et

de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport et des comités de quartier, aux réflexions visant à trouver des solutions pour améliorer la qualité de vie des riverains.

Dans sa volonté de maîtriser les nuisances et de veiller durablement au respect de l'environnement, Aéroports de la Côte d'Azur a adopté rapidement certaines mesures, ainsi que des solutions palliatives :

- En 2004-2005, des aires de mise en route des avions ont été aménagées dans la zone la plus éloignée des habitations. Depuis, le nombre de plaintes a baissé, puisque 3 seulement portant sur l'aire Kilo ont été reçues en 2012.
- En 2010, des panneaux d'avertissement ont été posés sur l'aire Kilo, rappelant l'arrêté limitant l'utilisation des APU à 30 mn sur les postes de démarrage, avec verbalisation des avions au-delà (5 manquements relevés en 2010, 2 en 2011 - cf. rapport ACNUSA).





Transports [Avions]



Christian Estrosi, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Dominique Thillaud, Président du Directoire des Aéroports de la Côte d'Azur et les Présidents des associations de Riverains.

- En janvier 2012, les postes de démarrage ont été déplacés de 30 mètres vers le sud ce qui a permis de réduire l'émergence de bruit de 1 à 2 décibels.
- En juin 2012, un NOTAM (Notice To AirMen) interdit l'utilisation des postes de démarrage KILO entre 23 h 00 et 6 h 00.
- Un partenariat avec les plateformes transfrontalières de Gênes et d'Albenga a été mis en place pour un développement concerté et maîtrisé de l'aviation d'affaires ainsi qu'un

délestage stratégique de l'aire Kilo en période de pointe.

Néanmoins insuffisantes, ces solutions appelaient à une concertation encore plus collective entre la Métropole et Aéroports de la Côte d'Azur, pour continuer à veiller au développement des activités aéronautiques sur la plateforme niçoise, dans le respect de la qualité de vie et de la santé des habitants. Ainsi ont-ils abouti, grâce au travail mené avec la Commission Consultative de l'Environnement à de nombreuses avancées comme :



- Le travail commun avec les riverains sur le Plan de Gêne Sonore qui a abouti à une augmentation de son périmètre et donc du nombre de riverains pouvant être indemnisés (+ 1295 personnes, soit +700 logements par rapport à 2004) ainsi que de la prise en charge, depuis le 1^{er} janvier 2012, à 100 % des travaux d'insonorisation.
- Un arrêté concernant les vols de nuit est appliqué actuellement sur la plateforme aéroportuaire pour les avions les plus bruyants qui ne respectent pas le seuil acoustique le plus restrictif en France (seuil difficile à appréhender appelé 13 EPN-dB) et sont de fait interdits d'atterrissage entre 23 h 30 et 6 h 15 et de décollage entre 23 h 15 et 6 h.

Aujourd'hui des nuisances concentrées sur le terminal de l'aviation d'affaires (aire Kilo)

Dans le souci d'aller plus loin dans la concertation, la Métropole Nice-Côte d'Azur, les Riverains, la Préfecture et la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ainsi qu'Aéroports de la Côte d'Azur ont mené une réflexion collective et approfondie pour que des mesures de réduction des nuisances soient envisagées à la source.

Grâce à l'utilisation de systèmes d'alimentation autonomes (dits pop-up) en climatisation et en électricité sur les postes de démarrage des avions, un dispositif unique en Europe, les pilotes auront à disposition une énergie leur permettant de fortement limiter le recours aux moteurs auxiliaires de puissance pour démarrer. Des trappes sous chaque poste de démarrage des avions donneront accès à un système centralisé d'électricité et de froid/chaud.

Avec l'alimentation en climatisation et en électricité des avions, ce sont de nombreuses heures quotidiennes d'utilisation des APU qui seront